

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017**

**DELIBERATION N°BC/2017.00469**

**CESSION D'UN TENEMENT RUE COPERNIC A LA SOCIETE SURCOMI CONSULTANT**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 15 décembre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 54

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Pascal MAJONCHI, M. Jean-Claude SCHALK

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 22 décembre 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170919-D20170046910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171222

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017**

### **CESSION D'UN TENEMENT RUE COPERNIC A LA SOCIETE SURCOMI CONSULTANT**

#### **I. Contexte**

Saint-Etienne Métropole est propriétaire d'un foncier nu d'une superficie de 5.528 m<sup>2</sup> sur le site PCI Scemm (Boulevard Alexandre de Fraissinette) à Saint-Etienne. Sur ce site, est implanté depuis 2013 le « campus industriel » initié et porté par l'Institut Supérieur des Techniques de la Performance (ISTP) et l'Institut Régional Universitaire Polytechnique (IRUP). Le campus a pour vocation de faire cohabiter et de créer des synergies entre des activités d'enseignement supérieur en alternance et des activités industrielles de conception, d'ingénierie, de production ou de service dans l'objectif de contribuer au développement économique du territoire. Une dizaine d'entreprise est implantée sur le site, dont PCI Scemm (ancienne filiale de PSA) qui emploie plus de 120 salariés.

#### **II. Le projet de la société SURCOMI CONSULTANT**

La société SURCOMI CONSULTANT, créée en 2007, est spécialisée dans l'acquisition, l'aménagement et la revente d'immobilier industriel et commercial.

En 2011, la société a racheté le site PCI-Scemm de 5,5ha à PSA Peugeot Citroën. Après réhabilitation et découpe, le site a été revendu à plusieurs entreprises (EPM5, FIPROFIL, UF1, etc.) et à deux instituts de formation l'ISTP et l'IRUP. Une partie des 12 500m<sup>2</sup> a été conservée par SURCOMI CONSULTANT et est louée à l'ex filiale de PSA. Le site abrite également deux activités de restauration.

Aujourd'hui, la société SURCOMI CONSULTANT souhaite acquérir la parcelle de 5 528m<sup>2</sup> en vue de la réalisation d'un projet d'immobilier économique. Cette parcelle est classée au PLU en zone Ufw, secteur à vocation d'accueil d'activités économiques qui admet également les équipements liés à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Le projet, d'environ 2 000 m<sup>2</sup> de surface bâtie, est à destination de TPE en création. Il prévoit la création de 8 lots de 200 à 300 m<sup>2</sup>. Les lots, destinés à la location, sont composés d'une partie atelier en rez-de-chaussée et de bureaux en mezzanine.

Dans le cadre de ce projet, le dirigeant de la société SURCOMI CONSULTANT s'est rapproché de l'ISTP/IRUP pour concevoir une offre d'accompagnement aux TPE implantées. Les entreprises locataires bénéficieraient d'un accompagnement piloté par le pôle Conseil & Formation de l'ISTP, « ISTP Entreprises ». Ce pôle, s'appuyant sur les consultants et ingénieurs-tuteurs de l'ISTP, accompagnerait les entreprises sur 4 axes principaux pour booster leur développement :

- appui à la réflexion stratégique en matière de développement, d'innovation et de mutations industrielles,
- mise en œuvre des projets visant l'amélioration des performances,
- développement des compétences,
- transferts technologiques.

### III. La proposition de cession

Vu l'estimation de France domaine en date du 31 mai 2017, la cession pourrait intervenir au prix de 285 000 € HT (TVA en sus au taux en vigueur au jour de la signature de l'acte).

Le paiement du prix aura lieu le jour de la vente à hauteur de 285 000 € et 57 000 € au plus tard 6 mois après la date de signature de l'acte.

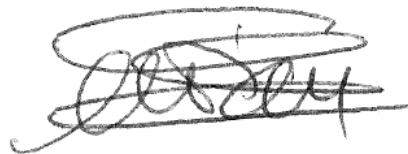
La recette sera portée au budget principal de l'exercice en cours, gestionnaire aménagement du territoire.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la vente de la parcelle cadastrée sous le n° 57 de la section IN située Boulevard Alexandre de Fraissinette à Saint-Etienne au profit de la société SURCOMI CONSULTANT ou toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, aux conditions financières énoncées ci-dessus,**
- **autorise la société, ou toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, à déposer dès à présent une demande d'autorisation d'urbanisme en vue de la réalisation de son projet,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte de vente ou toutes pièces découlant de la présente délibération nécessaires à la transaction à intervenir en l'étude de Maître BALAY, notaire 8 place de l'Hôtel de Ville à Saint-Etienne.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU